ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Pas de perturbateurs endocriniens dans l'eau potable du canton

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a mené une campagne d'analyses sur 14 ressources en eau du canton afin de déterminer si elles recelaient des perturbateurs endocriniens. Aucun des dérivés hormonaux recherchés n'a été détecté. Le bisphénol-A, substance synthétique à effet endocrinien, a été observé dans six échantillons; il est généralement éliminé lors du traitement de l'eau et ses concentrations sont très inférieures au seuil de préoccupation toxicologique.

La présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement est un facteur de préoccupation croissant chez les scientifiques et dans le public en raison de l'impact de ces substances sur la reproduction humaine et animale, ainsi que sur le développement de cancers. Diverses substances agissent comme perturbateurs endocriniens, notamment certains solvants, pesticides, retardateurs de flamme, composants de plastiques ou ingrédients de cosmétiques, ainsi que les hormones elles-mêmes.

Le programme national de recherche PNR50 (2000-2007) a étudié le risque pour la population et pour la faune que représentent les perturbateurs endocriniens répandus dans l'environnement. Il a notamment évalué la contamination des eaux par ces substances. Il conclut que leur rejet dans les eaux usées représente un problème pour les cours d'eau des régions densément peuplées. Dans les effluents de STEP, ce sont les hormones stéroïdes naturelles et synthétiques qui sont responsables de la majeure partie de l'activité œstrogène. Pour ce qui concerne l'eau potable, le PNR50 conclut: « *De manière générale, on peut supposer qu'en Suisse les perturbateurs endocriniens absorbés par l'eau potable ne sont pas […] à classer comme ayant un impact négatif sur la santé de l'homme. Des contaminations plus importantes des eaux souterraines et de l'eau potable survenant de manière sporadique doivent être évaluées au cas par cas.* »[1]

Campagne d'analyses de l'eau dans le canton de Neuchâtel

Dans le but d'évaluer l'exposition de la population neuchâteloise aux perturbateurs endocriniens au travers de l'eau potable, le SCAV a mené une campagne d'analyses sur 14 ressources en eau du canton.[2] Six hormones et leurs dérivés[3] ont été mesurés, de même que le bisphénol-A, composant de base de matières plastiques susceptibles d'être présentes dans les installations de traitement de l'eau.[4]

Aucun des six produits hormonaux n'a été détecté. Le bisphénol-A a été observé dans 6 ressources en eau, à des concentrations comprises entre 6 et 28 ng/l. Dans quatre cas, le traitement appliqué à l'eau pour la rendre potable avait éliminé le contaminant. Dans un cas, il en avait réduit la concentration des deux tiers. Dans un dernier cas, le traitement avait augmenté la concentration à 40 ng/l, ce qui traduit une légère contamination par l'installation de traitement.

---

[1] http://www.nrp50.ch/uploads/media/finaldocumentwater_french_02.pdf
[2] Méthode: extraction – chromatographie liquide à très haute pression – spectrométrie de masse.
[3] 17-α-œstradiol et 17-β-œstradiol (hormone naturelle, limite de détection = 3 ng/l), œstriol (métabolite, LD = 4 ng/l), œstrone (métabolite, LD = 2 ng/l), diéthylstilbestrol (ancien médicament, LD = 4 ng/l), 17-α-éthynylœstradiol (hormone des contraceptifs, LD = 4 ng/l)); 1 ng = 1 milliardième de gramme.
[4] LD = 1 ng/l

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

L'Office fédéral de la santé publique a fixé à 75 ng/l d'eau potable la limite de préoccupation toxicologique pour les contaminants les plus toxiques. Aucune des concentrations mesurées de bisphénol-A n'atteint cette valeur. La campagne menée permet de conclure que l'eau potable distribuée dans le canton ne présente aucun risque du point de vue endocrinien.

Rappelons que la qualité microbiologique et chimique de l'eau potable est contrôlée régulièrement par les distributeurs, sous la supervision du SCAV. Le SCAV mène des campagnes ponctuelles d'analyse dans les domaines qui ne font pas l'objet d'un suivi régulier.

Pour de plus amples renseignements :
Pierre Bonhôte, chimiste cantonal adjoint, Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Neuchâtel, le 14 octobre 2010